



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Évolution démographique de la Martinique et conséquences sur l'emploi

Question écrite n° 4737

Texte de la question

M. Marcellin Nadeau attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur l'évolution démographique de la Martinique et ses conséquences en matière d'emploi. L'évolution démographique de la Martinique connaît depuis 2007 un renversement violent de tendance. En effet, depuis la fin des années 90, la croissance de la population de Martinique était d'environ 0,5 % par an (397 732 habitants en 2006, Insee). Dans une étude publiée en janvier 2011, l'Insee envisageait un ralentissement de cette croissance annuelle avec + 0,3 % jusqu'en 2020 et + 0,2 % ensuite, soit une population en 2040 d'environ 423 000 habitants (409 000 habitants en 2015). Or en 2014 la population 2014 n'est que de 381 326 habitants (Insee) et le différentiel de 28 000 habitants en moins entre le prévu et le réel (409 000 comparé à 381 000) est dû à une inflexion du taux de croissance de la population depuis 2008 et cette tendance s'est accélérée depuis ces 3 dernières années avec une perte de 3 500 habitants par an (soit la perte de la population d'une ville comme Basse-Pointe chaque année). Cette tendance s'est accélérée puisque la Martinique, depuis dix ans, perd 4 600 habitants par an, soit plus de 45 000 en dix ans ! Ce phénomène est inégalé dans les autres outre-mer. Et il concerne les jeunes de 20 à 40 ans, mais aussi désormais les populations actives de 40 à 59 ans. Ce départ des forces vives de la Martinique ne peut qu'impacter très fortement le développement économique et social de la Martinique. Pourtant, aucune politique publique ne vient prendre en compte ce phénomène pour l'infléchir, ce qui inquiète au plus haut point les chefs d'entreprise. Il lui demande en conséquences quelles mesures il compte prendre pour permettre une relocalisation économique, pour faciliter l'accès endogène à l'emploi et pour mieux former les jeunes sur place.

Texte de la réponse

Le ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion poursuit en outre-mer, et notamment en Martinique, une logique de mobilisation adaptée aux territoires. La Martinique est en effet un territoire en déprise démographique dont la population est vieillissante, avec de nombreux jeunes qui partent se former et ne souhaitent pas revenir. La Martinique a connu une sortie difficile de la crise sanitaire, dont les conséquences se sont prolongées (état d'urgence et couvre-feu prolongés, tensions sociales exacerbées...). De mauvais scores aux principaux indicateurs socio-économiques ont été enregistrés dans cette période post-COVID ; ces indicateurs restent toutefois positifs quand on les compare aux autres territoires ultramarins. Au deuxième trimestre 2022, le nombre d'entreprises en défaillance reste stable (251 entreprises) en Martinique alors qu'il est en augmentation de 15,9 % en une année en France. Sur cette période, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité de catégorie A s'établit en moyenne à 33 900 soit une baisse de 5,9% sur le trimestre (- 6,8% pour les hommes et -5,3% pour les femmes) et de 10% sur un an. Le marché de l'emploi a résisté à la crise grâce aux dispositifs temporaires (activité partielle, arrêts maladie, absences pour garde d'enfant, etc.) déployés pour garder en emploi les individus fragilisés par les crises sanitaires, économiques et sociales. Ces dispositifs ont limité la progression des demandeurs d'emploi. Une amélioration est observable de la part des jeunes demandeurs d'emploi avec une baisse de 3.8 % sur un an). L'enjeu en 2023 est d'inscrire la Martinique dans les dynamiques de développement économique et de l'emploi à l'œuvre

au plan national. En matière de développement économique, le contexte est celui d'un tissu économique dont les indicateurs paraissent se redresser après la crise sanitaire. Les priorités du ministère s'articulent ainsi autour des axes suivants : saisir l'opportunité de programmes nationaux, notamment France 2030, le Programme d'investissements d'avenir - PIA 3 encore actif, le Plan Destination France pour positionner la Martinique dans les secteurs porteurs d'avenir ; renforcer la détection et l'accompagnement des entreprises en transition ou en difficultés ; participer à la construction, à la visibilité, à la cohérence et à l'efficacité du réseau d'accompagnement tout au long de la vie de l'entreprise (création, innovation, développement industriel, développement international) ; renforcer l'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire, créatrices d'emploi et engagées dans une démarche de consolidation et de développement de leur activité et de leur compétences (optimisation du dispositif local d'accompagnement (DLA) et soutien sectoriel, par exemple aux activités de services à la personne (SAP). En matière de développement de l'emploi, la priorité est de développer la logique « d'aller-vers » les populations les plus en difficulté, en particulier les demandeurs d'emploi pour lutter contre les tensions de recrutement en restant vigilant sur les points suivants : la persistance de risques de déstabilisation liés à l'éloignement de l'emploi de trop nombreux Martiniquais (notamment parmi les jeunes) se conjugue avec le constat du maintien de métiers en tension faute de compétences mobilisables, et l'accompagnement à la mise en place locale de France Travail qui risque d'impacter le service public de l'emploi ; la contribution à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA) et le soutien aux éventuelles nouvelles expérimentations faisant suite au Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) que la Martinique a été l'un des premiers territoires à expérimenter ; la poursuite de la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeunes (CEJ), et du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) notamment dans l'enrichissement des modalités d'accompagnement ; la poursuite du développement de l'apprentissage y compris dans le secteur public, en accompagnant le lancement et la consolidation de nouveaux (CFA), et en renforçant la communication sur l'offre locale de cursus de formation par apprentissage et sur les aides diverses telles l'aide exceptionnelle alternance (AEA), l'aide unique aux employeurs d'apprentis (AUEA), l'aide au permis de conduire pour les apprentis (APCA) ; la gestion de la baisse des emplois aidés traditionnellement très attendus dans le secteur non marchand, et la recherche de solutions alternatives d'insertion des publics éloignés de l'emploi. Malgré les défis, notamment le défi démographique, que la Martinique doit relever, le Gouvernement est mobilisé pour favoriser le dynamisme économique de l'île.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Nadeau](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4737

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, plein emploi et insertion

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 371

Réponse publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5178